

Les rythmes scolaires :

Il est inenvisageable d'accepter une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels à cause d'une réforme, mal bouclée, menée au pas de charge. La réforme se fait à moyens constants sans prendre en compte les conditions de travail des personnels. Ces derniers verront s'aggraver, de manière considérable, leurs conditions de travail et de vie :

- Par une augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée travaillée en plus.
- Par une atteinte à leur pouvoir d'achat liée à cette demi-journée supplémentaire (frais de transport, de garde d'enfants...), sans qu'aucune compensation financière ne soit prévue, et ce alors que ces mêmes personnels ont subi depuis 10 ans une baisse considérable de leur pouvoir d'achat.
- Par des difficultés supplémentaires dans l'organisation des temps partiels, tant pour les enseignants qui en prennent que pour celles et ceux qui complètent ces temps partiels, mais aussi pour les agents de l'administration en charge des personnels.